



## CONDITIONS GENERALES DE VENTE

### ARTICLE 1 : GÉNÉRALITÉS

L'ensemble des prestations d'ISIS Coaching est soumis aux présentes conditions générales de vente qui font partie intégrante des contrats de prestations de service et des conventions de formations d'ISIS Coaching. La passation d'une commande par un client entraîne l'acceptation des conditions générales de vente, sans réserve. Le fait de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une quelconque des présentes conditions, ne peut être interprété comme une renonciation à nous prévaloir ultérieurement de ladite condition.

### ARTICLE 2 : PRESTATIONS ET COMMANDES

Toutes les prestations d'ISIS Coaching, contrats, conventions de formations, commandes ponctuelles, font l'objet d'un accord écrit entre ISIS Coaching et le client. Cet accord écrit définit l'ensemble des conditions particulières ainsi que le cahier des charges. Les prestations débutent à la date de prise d'effet lors de la réception de cet accord, signé et accepté par le client et par ISIS Coaching. La commande est considérée comme ferme et irrévocable à réception de l'accord, sauf acceptation formelle d'ISIS Coaching. La demande de modification d'une commande doit être réalisée par écrit et parvenue à ISIS Coaching dans les 8 jours préalables au début de la prestation. En cas de non-respect de ce délai, ISIS Coaching se réserve le droit de facturer 100 % de la commande à titre de dédommagement.

**Annulation ou report du fait du Client :** En cas d'annulation de commande, l'organisme rembourse sur le coût total, les sommes qu'il n'aura pas réellement dépensées ou engagées pour la réalisation de ladite action. Au titre de dédommagement pour ce renoncement de la part du Client, l'entreprise s'engage au versement du même montant que celui du coût total de la prestation prévue dans le devis et/ou convention de formation professionnelle, pénalité non imputable sur l'obligation de l'employeur à la formation professionnelle, ni remboursable par l'OPCO. Si le stagiaire est empêché de suivre la formation pour cause de force majeure dûment reconnue, la convention de formation professionnelle est résiliée. Seules sont dues les prestations effectivement dispensées, au prorata temporis de la valeur précisée à la présente convention, le déplacement et l'hébergement sont en sus.

### ARTICLE 3 : PRIX

Les prix des prestations de formations et de bilans de compétences sont indiqués en euros et s'entendent exonérés de TVA conformément à l'Art.261.4.4a du CGI.

### ARTICLE 4 : FACTURATION ET MODALITÉS DE PAIEMENT

Les sommes dues au titre d'un contrat, d'une convention de formation ou d'une commande ponctuelle font l'objet de factures qui sont adressées au client ou le cas échéant, au tiers payeur désigné par le client. Dans tous les cas, le client est responsable du paiement des factures. Les sommes facturées sont dues à la date d'établissement de la facture, et dans un délai de 30 jours suivant cette date par virement. Aucun escompte ne sera accordé en cas de règlement anticipé. La contestation d'une facture ne suspend pas son paiement. Une majoration pour retard de paiement est appliquée aux sommes restantes dues à échéance, sans mise en demeure préalable. Le montant de cette majoration est égal à 3 fois le taux d'intérêt légal en vigueur, ainsi qu'une indemnité forfaitaire de 40 euros (art.L.441-6 CC) du jour de l'échéance jusqu'au paiement. ISIS Coaching peut suspendre tout ou partie des prestations en cas de non-paiement d'une facture.

### ARTICLE 5 : RESPONSABILITÉ

ISIS Coaching est responsable de la mise en place des moyens nécessaires à la réalisation des prestations, définis dans les contrats, les conventions de formations ou les commandes. ISIS Coaching s'engage à mettre en œuvre tous les moyens à sa disposition pour assurer la meilleure qualité de service possible. ISIS Coaching ne pourra être tenue responsable de l'exploitation des informations obtenues par le client dans le cadre des contrats ou des commandes. Le client est seul responsable de l'utilisation de ces informations.



#### ARTICLE 6 : CONFIDENTIALITÉ

L'ensemble des informations transmises entre ISIS Coaching et le client est couvert par une obligation de confidentialité. L'ensemble du personnel d'ISIS Coaching est tenu à cette obligation.

#### ARTICLE 7 : PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Sauf accord préalable, l'ensemble des documents, des supports, transmis par ISIS Coaching au client demeure la propriété d'ISIS Coaching. Ainsi le client s'engage dans ces conditions à ne pas reproduire, résumer, modifier, altérer ou rediffuser, quelque texte, titre, application, logo, marque, information ou illustration, pour un usage autre que celui décrit dans le cadre des contrats ou des conventions.

#### ARTICLE 8 : RÉSILIATION DU CONTRAT

ISIS Coaching ou le client peuvent résilier le contrat qui les lie par l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception 3 mois avant la prise d'effet. Concernant spécifiquement les actions de formation, en cas de dédit ou d'abandon en cours de formation par un ou plusieurs stagiaires, l'entreprise (convention) ou la personne physique (contrat de formation professionnelle à titre individuel) informe l'organisme par lettre recommandée avec accusé de réception (L.6353-5 du Code du travail), à moins de 8 jours francs avant le début de l'action mentionnée à l'article 1.

#### ARTICLE 9 : CAS DE FORCE MAJEURE

Dans l'hypothèse d'un cas de force majeure ou d'un cas fortuit habituellement reconnu comme tel par la jurisprudence, les obligations liées aux prestations en cours seront suspendues pendant toute sa durée, et ceci sans donner lieu à des indemnités. ISIS Coaching s'engage à prévenir son client dans les plus brefs délais de l'impossibilité temporaire de la réalisation des prestations et de définir une nouvelle date de réalisation.

#### ARTICLE 10 : LOI ET JURIDICTION

Les présentes conditions générales de ventes sont régies par le droit français. En cas de litige, le client et ISIS Coaching s'engagent prioritairement à régler leurs différends à l'amiable. Néanmoins, si aucune solution amiable n'est trouvée, le Tribunal de Commerce de Toulon sera seul compétent pour régler le litige.

#### ARTICLE 11 : DISPOSITIF DE MÉDIATION DES LITIGES DE CONSOMMATION

Conformément aux articles du code de la consommation L611-1 et suivants et R612-1 et suivants, il est prévu que pour tout litige de nature contractuelle portant sur l'exécution du contrat de vente et/ou la prestation de services n'ayant pu être résolu dans le cadre d'une réclamation préalablement introduite auprès de notre service client, le Consommateur pourra recourir gratuitement à la médiation. Il contactera l'ANM CONSOMMATION soit par courrier en écrivant au 2 rue de Colmar 94300 Vincennes (en précisant **obligatoirement en sus de ses propres coordonnées**, votre numéro de téléphone et votre adresse mail) soit par sur notre site en remplissant le formulaire de saisine en ligne à l'adresse suivante <https://www.anmconso.com>. Pour plus d'informations, vous pouvez contacter l'ANM CONSOMMATION par téléphone 01 58 64 00 05, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00

CGV révisées le 06/07/2023